

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents : 22  
Représentés : 9

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 30/11/2022

Date d'affichage : 30/11/2022

de la commune de COGOLIN  
Séance du mardi 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

**PRESENTS :**

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

**POUVOIRS :**

Liliane LOURADOUR à Marc Etienne LANSADÉ / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Corinne VERNEUIL à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Francis LAPRADE /

**ABSENTS :**

Florian VYERS - Audrey MICHEL -

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

La base nautique municipale de Cogolin organise, tout au long de l'année, des activités de loisirs nautiques et aquatiques et des entraînements sportifs, des stages sportifs, des offres de service à destination d'un large public.

Cet établissement fonctionne, toute l'année, à l'exception des vacances de Noël, du lundi au samedi (suivant la période), y compris pendant la saison estivale (juillet, août) selon un calendrier précis.

**N° 2022/12/06-35**

**FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE**

CM du 06/12/2022

N° 2022/12/06-35

**FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE**

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser certains tarifs.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**DE FIXER** les tarifs, comme détaillés dans le document annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,



Geoffrey PECAUD

## TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE

La commune de Cogolin propose dans le cadre des activités mises en place par la base nautique municipale, la découverte, l'initiation et le perfectionnement sur différents supports nautiques (dériveurs, planche à voile, catamaran, sup-paddle, kayak) pour tout public, de l'enseignement en compétition et d'animations de loisirs nautique pour tous.

Les tarifs de ces activités sont les suivants :

### STAGES NAUTIQUES :

Ces stages se dérouleront pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi (Sauf jours fériés)

### Vacances d'été et petites vacances (Hiver/Printemps/Toussaint) :

<b>Tarifs à la séance</b>	: durée 2 heures
Kayak/sup-paddle	: 15.00 €
Planche à voile : débutant et confirmé	: 20.00 €
Optimist débutant et confirmé	: 20.00 €
Catamaran	: 30.00 €
 Journée	 : 45.00 €

<b>SORTIES ENCADREES</b>	: durée : 1 heure
<u>Support kayak/sup-paddle</u>	
Tarif	: 15.00 € par personne
Demi-tarif	: 7.50 € par personne

<u>Support catamaran et dériveur :</u>	
Tarif	: 30.00 € par personne
Demi-tarif	: 15.00 € par personne

<b>COURS PARTICULIERS</b>	: durée : 1 heure
➤ Optimist	: 40.00 €
➤ Dériveur	: 40.00 €
➤ Planche à voile	: 40.00 €
➤ Catamaran	: 60.00 €

### **Tarifs préférentiels sur les stages, sorties encadrées et cours particuliers**

- Pour les adhérents à l'année : - 50 % sur les tarifs pratiqués (Sauf licence et passeport FFV)

### **LOCATION (selon disponibilité) : durée : 1 heure**

- Kayak solo : 10.00 €
- Kayak double : 15.00 €
- Sup-paddle : 15.00 €
- Dériveur : 30.00 €
- Catamaran : 40.00 €

**ANNIVERSAIRE NAUTIQUE** : durée de l'activité = 1 heure  
 Activités nautiques (Support : dériveur, kayak, sup-paddle...)  
 ➤ 60.00 € la prestation,  
 ➤ 10 enfants maximum.

#### ACTIVITES NAUTIQUES A L'ANNEE :

La base nautique municipale propose tout au long de l'année à ses adhérents, l'apprentissage et la pratique des activités nautiques en loisir et en compétition.

##### *Pour une pratique loisir (Kayak, SUP) :*

Cotisation annuelle résidents à Cogolin	:	40.00 €
Cotisation annuelle non-résidents à Cogolin	:	60.00 €

##### *Pour une pratique « voile » de loisirs, d'entraînements et de compétitions :*

Cotisation annuelle résidents à Cogolin	:	60.00 € + tarif licence FFV
Cotisation annuelle non-résidents à Cogolin	:	80.00 € + tarif licence FFV

#### Prix et types de licences saison 2022/2023

*Prix des licences approuvé en Conseil des Ligues et Bureau Exécutif :*

Licence club adulte	:	60 € (dont primo)
Licence club jeune	:	30 € (dont primo)
Compétition : licence temporaire 1 jour	:	16 €
Compétition : licence temporaire 4 jours	:	31 €
Loisir annuel : passeport voile	:	12 €
Loisir 1 jour : pass voile	:	4 €

#### GARDIENNAGE

La base nautique propose dans la limite de ses possibilités le gardiennage de matériels nautiques (PAV, kayak, bateaux...) dans ses locaux (septembre à juin) et sur sa concession.

➤ A l'année	:	100.00 € + adhésion
➤ A la semaine	:	40.00 €

#### ACTIVITES BIEN-ETRE (YOGA – AQUAGYM)

La base nautique propose également durant la saison estivale différentes activités bien-être :

➤ 7.00 € par personne et par séance (1h00)

#### VOILIER HABITABLE

La base nautique propose également des sorties encadrées en habitable pour 4 personnes maximum à la journée (6h00) ou à la ½ journée (3h00), sur réservation préalable, sous conditions météorologiques et sous conditions des ressources humaines ainsi que des sessions de coaching plaisance.

Tarifs : demi-tarif à partir de 12 ans jusqu'à 17 ans :

½ journée	:	40 €	½ journée	:	20 €
journée	:	60 €	journée	:	30 €
coaching plaisance	:	80 € la session			

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 21 DEC. 2022 n. 2022/743

ID : 083-218300424-20221206-DCM20221206\_35-DE

## ACTIVITES NAUTIQUES A DESTINATION DES ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES GROUPES (CLUB, ASSOCIATIONS...)

Sont exclues de ces activités, les journées d'entraînements et de préparation aux compétitions.

- Activités voile : 8.50 € par élève et par séance,
- Activité kayak et sup-paddle (exclusivement) : 8.00 € par élève et par séance,
- Activité « jeux nautiques » : 7.00 € par élève et par séance.

## STAGE NIVEAU IV ET V / FORMATION CQP INITIATEUR VOILE

La base nautique propose aux jeunes licenciés FFV à partir de 14 ans de se former dans le but d'acquérir le CQP Initiateur Voile.

- Stage niveau IV/V : 25.00 €/jour,
- Formation CQP : 450.00 € la session.